

Le député ne reconnaît-il pas que la motion à l'étude faciliterait au moins le bon déroulement des travaux de la Chambre des communes?

M. Riis: Madame la Présidente, je me rends bien compte du bien-fondé de la question du député, mais je ne tiens pas à me faire embarquer dans une discussion sur ce que les leaders à la Chambre qui s'intéressent à la réforme parlementaire font depuis des mois et des années, et font toujours à l'heure actuelle. Tout ce que je peux dire en réponse à la question légitime du député, c'est que nous avons adopté bien des projets de loi ces derniers temps. De nombreux projets de loi ont été présentés à la Chambre. Ceci n'en représente qu'une petite portion. Tous, à l'exception d'un seul, ont été présentés sans difficulté. Pour un seul projet de loi sur plusieurs centaines, le gouvernement a dû attendre deux jours.

Selon la tradition parlementaire qui reconnaît l'existence et le rôle de l'opposition, dans la définition même du Parlement, qui est d'attirer l'attention sur les projets de loi qu'elle juge ne pas être dans l'intérêt bien compris du Canada, a-t-elle eu tort d'avoir concentré toute son attention sur un seul projet de loi parmi des centaines durant quelques jours? Ayant posé cette question, je présume qu'il croit qu'elle a eu tort. A titre de parlementaire, je dis qu'il n'en est rien.

Si l'opposition avait retardé l'adoption de chaque projet de loi ou de la plupart de ceux que le gouvernement tentait de présenter, je dirais alors qu'il a raison. Toutefois, il s'agit d'un seul projet de loi parmi bien d'autres dont l'étude a été, disons, ralentie quelques jours. Il a ensuite été présenté, il a franchi toutes les étapes pour être ensuite adopté. Il a enfin été ratifié en bonne et due forme. C'est ainsi que les parlements sont censés fonctionner. Je pense que le député veut me laisser entendre qu'à son avis, il ne devrait y avoir aucune opposition, mais seulement un gouvernement qui pourrait agir le plus rapidement et efficacement possible. Cette solution pourrait être valable dans certains pays qu'il est inutile de nommer, des pays où l'on veut seulement exécuter le travail du gouvernement le plus efficacement possible et où l'on ne tolère aucune opposition, ou du moins aucune opposition dotée de pouvoirs réels. Le Canada n'a évidemment jamais accepté une tradition de ce genre et j'espère qu'il ne le fera jamais.

● (1550)

M. Scott Fennell (Ontario): Madame la Présidente, je voudrais dire tout d'abord que le député proteste trop. En ce qui concerne le député qui vient de parler, je constate avec intérêt que depuis deux semaines, de nombreuses réunions ont été consacrées à la modification du Règlement. Toutefois, le député n'a assisté qu'à une seule d'entre elles.

M. Riis: Madame la Présidente, j'invoque le Règlement. Je m'étonne de l'inconscience et des propos antiparlementaires de

Le Règlement

mon collègue. Il connaît très bien les traditions du Parlement. Un député ne doit pas faire allusion à l'absence d'un autre député. Les députés sont toujours censés s'acquitter de leurs fonctions de façon réfléchie et honorable. De toute évidence, si le député ose s'attaquer personnellement à quelqu'un, cela montre que son argumentation n'est guère solide.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Je suis persuadée que le député d'Ontario (M. Fennell) sera un peu plus prudent dans ses propos.

M. Fennell: Madame la Présidente, je ne faisais pas allusion à l'endroit où se trouvait le député, à son absence d'Ottawa ou à ce qu'il faisait. Ce n'est pas de cela que je parlais. Je ne parlais que des réunions.

Je voudrais dire une chose au sujet de l'incident de la sonnerie dont le député a tant parlé dans son discours. Le député se souviendra qu'il s'est agi là d'un très important épisode de l'histoire parlementaire. Il concernait un projet de loi omnibus imposé au Parlement, chose qui ne s'était jamais faite auparavant. L'incident de la sonnerie, si regrettable ait-il été, a mis fin à cet usage. Donc, l'épisode de la sonnerie est important parce qu'il nous a permis de couper court à ce projet de loi omnibus. C'est huit semaines que nous avons passées dans le sous-sol de cet immeuble à essayer de mettre au point les détails de la partie déchetée du Programme énergétique national qui, comme le député le sait et comme le groupe de l'Ouest qui s'est réuni à Vancouver le disait dans le *Globe and Mail* d'aujourd'hui, est une des choses qui ont vraiment fait du tort à l'Ouest.

M. Manly: Ce n'est pas pour cela qu'ils se réunissent en 1987.

M. Epp (Thunder Bay—Nipigon): Parlez-nous du projet de loi C-22 et de ses effets.

M. Fennell: Le projet de loi C-22 est très bien vu dans ma circonscription. Je n'ai pas entendu invoquer un seul argument contre. Mais j'en ai entendu beaucoup en faveur. Les députés d'en face peuvent bien brailler tout ce qu'ils voudront à ce sujet, mais dans ma circonscription il est très bien vu. On mène enfin dans ma circonscription des recherches qu'on n'y faisait pas auparavant. Des millions de dollars sont dépensés. Les sociétés Lilly et Anca ainsi que deux autres consacrent toutes des millions de dollars à la recherche. Cela aide les Canadiens. Cela met un frein à l'exode des cerveaux canadiens.

M. Manly: Le prix des médicaments monte.

M. Fennell: C'est là quelque chose de terriblement important. Toutefois, il n'est pas ici question du projet de loi C-22. Il est question de l'importance de l'administration à la Chambre des communes.